



LE PETIT BULLETIN

D'ALVIGNAC LES EAUX

EDITION SPECIALE DECONFINEMENT- COVID19

BULLETIN N° 58 SOMMAIRE

Déconfinement	1
Masques	2
Infos Préfecture	3
Enseignement	4-5
Marché	6
Déchetterie	7
Bibliothèque	8
Poésie	8

Afin d'éviter une distribution manuelle (vecteur de transmission du virus) ce numéro sera consultable uniquement par voie numérique et sur les points d'affichage habituels de la commune.

Attention ! Déconfinement ne veut pas dire insouciance :

Il faut absolument pour chacun d'entre nous poursuivre tous les « gestes barrières » dont on parle depuis le début de la pandémie ...

5 gestes "BARRIÈRES" pour freiner le coronavirus

- 1 - PRÉVENTION > Restez chez vous si possible
- 2 - COUDE > Toussez dedans
- 3 - VISAGE > Evitez de le toucher
- 4 - DISTANCES > Gardez-les
- 5 - MAINS > Lavez-les souvent

Portez un masque si vous devez vous rapprocher à moins d'un mètre des personnes
Ces gestes restent le moyen le plus efficace pour éviter les contaminations interhumaines.

Merci à chacun pour son attention aux autres et bon déconfinement !

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

MASQUES

Un certain nombre d'habitant(e)s du village se sont renseigné(e)s pour savoir si la municipalité fournirait des masques à la fin du confinement.

Aujourd'hui, nous pouvons vous confirmer que chacun des villageois(es) a reçu un masque, voire deux pour les personnes vulnérables (plus de 70 ans). Ceux-ci vous ont été remis, dans la mesure du possible, en main propre, sinon ils ont été déposés dans votre boîte aux lettres.

D'autre part une nouvelle livraison devrait avoir lieu dans le courant du mois de mai. Nous espérons donc avoir fourni gratuitement, fin mai, au moins 3 masques réutilisables, à chacun d'entre nous. Ces masques ont été financés par la commune d'Alvignac, le Département du Lot et Cauvaldor. En ce qui concerne l'opération de réalisation de masques par les couturières, celle-ci est toujours en cours. Ils seront aussi distribués aux habitant(e)s du village n'ayant pas les moyens de s'en coudre eux/elles-mêmes. Adressez-vous à la Mairie si vous avez besoin d'un dépannage rapide (05 65 33 60 62).

Nous tenons vivement à remercier ces bénévoles qui par ailleurs ont également cousu pour que les enfants des écoles aient un masque dès lundi, pour la reprise des classes mardi.

Prenez toujours bien soin de vous, vous prenez ainsi soin des autres.

Voir aussi en cliquant sur l'image ci-dessous un lien vers un tuto de fabrication de masque.



I La pose du masque

- 

Lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.
- 

Prenez votre masque par les élastiques/liens,
- 

et placez-le sur votre visage.
- 

Positionnez le masque sur le nez et la bouche en incluant le menton.
- 

Une fois placé, ne touchez plus votre masque.

I Le retrait du masque

- 

Pour retirer le masque, enlevez-le par derrière, à l'aide des élastiques/liens et sans toucher le tissu du masque.
- 

Pour un masque à usage unique, éliminez-le avec les ordures ménagères.
- 

ou

Pour un masque réutilisable, lavez-le à 60°C pendant 30 min.
- 

Lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.

I Ce qu'il ne faut pas faire

- 

Porter son masque sous le nez ou juste au niveau du nez.
- 

Avoir le menton découvert.
- 

Toucher son masque une fois qu'il est en place.
- 

Descendre le masque sous le menton.
- 

Réutiliser le masque après l'avoir enlevé.

Tableau de présentation des mesures qui changent ou pas. Pour plus d'informations consultez le site de la préfecture du Lot [en cliquant ici](#)

	Avant le 11 mai	11 mai au 1 ^{er} juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique élevée	Départements à circulation épidémique faible	
Vie sociale et activités				
Rassemblements de plus de 10 personnes	Interdits	Interdits		A définir fin mai
Grands événements de plus de 5000 personnes	Interdits	Interdits jusqu'au 31 août		
Colonies de vacances, camps, etc.	Fermés	Fermés		A définir fin mai
Forêts	Fermées	Ouvertes		
Parcs et jardins	Fermés	Fermés	Ouverts	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Plages et lacs	Fermés	Fermés		
Salles de sport, des fêtes et polyvalentes	Fermées	Fermées		A définir fin mai
Cinémas et théâtres	Fermés	Fermés		
Médiathèques et bibliothèques	Fermées	Ouvertes		
Petits musées	Fermés	Ouverts		
Grands musées	Fermés	Fermés		
Lieux de cultes	Ouverts sans cérémonie	Ouverts sans cérémonie		A définir fin mai
Mariages et cérémonies	Reportés sauf urgence	Reportés sauf urgence		
Cimetières	Fermés	Ouverts		
Cérémonies funéraires	Moins de 20 personnes	Moins de 20 personnes		A définir fin mai
Déplacements				
Dans l'espace public	Interdits, sauf 8 dérogations	Autorisés		
En transports en commun	Interdits, sauf 8 dérogations	Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation		
Longue distance (>100 km)	Interdits, sauf 8 dérogations	Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels Attestation		A définir fin mai
Transports				
Transports en commun urbain	Offre réduite Uniquement pour déplacements autorisés	Offre maximale En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et visites médicales Masque obligatoire		
Transports inter-régionaux	Offre réduite Uniquement pour déplacements autorisés	Offre réduite Réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux Masque obligatoire		A définir fin mai
Avions		Limitation du nombre de passagers		
Taxi / VTC	Uniquement pour déplacements autorisés	Masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager		
Commerces				
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m ²	Uniquement commerces de première nécessité	Respect de règles sanitaires et organisationnelles. Possibilité de fermeture en cas de non respect Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties. Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque		
Marchés en plein air	Interdiction avec possibilité d'ouverture par le préfet si respect des règles sanitaires	Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le préfet		
Centres commerciaux > 40 000 m ²	Fermés	Fermeture possible par le préfet en cas de zone de chalandise importante		A définir fin mai
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.	Fermés	Ouverts, sous réserve du respect des guides sanitaires		
Bars, cafés, restaurants	Fermés	Fermés		A définir fin mai
Ecoles et crèches				
Maternelles	Fermées	Ouverture Limite de 15 élèves par classe Volontariat		
Elementaires	Fermées	Masques mis à disposition dans les écoles élémentaires		
Collèges	Fermés	Fermés	Ouverts en commençant par 6 ^{ème} et 5 ^{ème} Limite de 15 élèves par classe Volontariat Masques obligatoires	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Lycées	Fermés	Fermés		Décision fin mai sur l'ouverture début juin, en commençant par les lycées professionnels
Crèches	Accueil des enfants de personnels prioritaires, organisation par groupe de 10 enfants maximum	Réouverture de toutes les crèches, organisation par groupe de 10 enfants maximum Masques obligatoires pour les personnels		
Sports				
Sports individuels à l'extérieur	Interdits, sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h	Autorisés sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale		
Sports individuels à l'intérieur (gymnases, piscines, etc.)	Interdits	Interdits		A définir fin mai
Sports collectifs et de contact	Interdits	Interdits (liste établie par le ministère)		
Sports collectifs professionnels	Interdits	Fin de la saison 2019/2020		

ECOLES PUBLIQUES DU RPI



La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020. Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, L'Education nationale a décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La mise en œuvre des prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'Education nationale et les collectivités territoriales.

Chaque école et chaque mairie a reçu un protocole composé d'un guide relatif aux écoles primaires (maternelles et élémentaires), d'un guide relatif aux établissements scolaires ainsi que de dispositifs d'affichage et de communication qui sont mis à la disposition de l'ensemble des parties prenantes. Chaque guide est constitué d'une présentation des principes généraux du protocole et de fiches exposant les mesures et les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

Nettoyage/ Désinfection des locaux / Sanitaires / Accueil des élèves / Salles de classe / Gestion de la circulation des élèves et des adultes / Gestion de la demi-pension / Récréation / Activités sportives et culturelles / Enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques / Personnels / Cas suspect ou avéré.

Il repose sur cinq fondamentaux :

Le maintien de la distanciation physique / L'application des gestes barrières / La limitation du brassage des élèves / Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels / La formation, l'information et la communication.

Sur notre RPI Alvignac, Miers, Padirac, Rignac, Rocamadour une concertation a été réalisée entre élu(e)s des cinq communes et les enseignantes afin de réfléchir à cette reprise de l'école. Tous les points cités ci-dessus ont été abordés. Les équipes municipales rattachées aux écoles ont été également consultées afin de trouver une organisation calquée sur ce protocole sanitaire.

Tout d'abord chaque parent d'élève a été contacté afin de connaître son choix sur le retour ou pas de son/ses enfant(s) à l'école. Sur les 125 élèves que compte le RPI, un peu plus de la moitié retournera donc en classe mardi 12 mai. Ce chiffre a conduit à une organisation particulière donnant pour certaines classes un fonctionnement en demi groupes qui alterneront un jour d'école et un jour en continuité pédagogique à la maison. Les enfants ne vont pas retrouver leur école telle qu'ils l'ont laissée il y a deux mois, les règles seront strictes et le travail des enseignantes et des personnels communaux sera difficile également mais les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. Les personnels procèdent de la même manière.

ECOLES PUBLIQUES DU RPI (suite)

Chaque commune a travaillé sur l'accès aux écoles qui sera réglementé et sur le cheminement piétonnier. Le flux des enfants et des parents se fera sans croisement devant l'école et des marquages permettront de faciliter la distanciation. **Attention il est rappelé que le stationnement est INTERDIT devant les écoles et qu'il y a toujours des parkings à proximité.** Sur les 3 pôles les horaires restent les mêmes pour le début et la fin de la classe, idem pour les garderies sauf pour Alviagnac où l'accueil se fera provisoirement de 8h à 8h50 et 16h30 à 18h. Les repas pourront être pris à l'école mais il a été demandé aux parents, pour les deux premières semaines, de confectionner le repas de leur(s) enfant(s). Avec l'alternance des journées à l'école et en continuité pédagogique à la maison, cela représentera 5 repas. A ce jour, les transports scolaires gérés par la Région fonctionneront comme à l'accoutumé mais avec l'application des gestes barrières et des mesures de distanciation physique.

Sur notre RPI, la cohésion de l'ensemble des acteurs de l'école publique a permis de mettre tous les voyants au vert pour que cette rentrée se fasse dans les meilleures conditions possibles. Toutefois, et ce jusqu'au dernier moment, les maires et le SIVU l'Etoile se réservent la possibilité de ne pas ouvrir les établissements si toutes les conditions n'étaient pas réunies ou si un problème majeur de dernière minute survenait.

Dans ce moment si particulier, que tous, nous souhaitons bien évidemment le plus court possible, nous souhaitons à tous les élèves, à nos enseignantes et à nos personnels scolaires une très bonne reprise.

ECOLE NOTRE DAME

Après cette période de confinement qui a, de fait, impliqué la mise en place d'une continuité pédagogique à distance, les familles de l'établissement Notre Dame d'Alviagnac, ont, une nouvelle fois fait preuve d'une grande solidarité et cohésion en prenant, unanimement la décision de ne pas rescolariser les enfants à l'école à compter du 12.05.2020. En effet, face à un protocole sanitaire contraignant, tous ont pris la décision, en accord avec Mme GAILLARDIN (enseignante) et Mme CONTENSSOU (Chef d'Etablissement) de poursuivre la classe à distance. Cette décision émane d'un constat simple, dans une structure bien spécifique telle que l'école Notre Dame (classe unique de la TPS au CM2) il aurait été fort complexe pour les enfants de respecter le protocole sanitaire en vigueur sans en souffrir d'une quelconque manière. Effectivement, ce retour aurait été bien loin de la normale et des conditions habituelles d'accueil. En effet, tout ce qui est inculqué aux enfants en terme de « vivre ensemble » (entraide, partage...) au quotidien aurait été remis en cause dès la reprise de la classe.

La classe à distance a très bien fonctionné et les élèves ont pu continuer à travailler grâce aux nombreux supports de travail proposés par l'enseignante. Les moments de classe virtuelle ont été très appréciés par tous. Le choix est donc simple : en poursuivant tous l'école à distance, il n'est plus seulement question de faire des révisions mais bien de permettre aux élèves de continuer une scolarité un peu plus ordinaire que si l'accueil à l'école s'était mis en place. C'est une reprise bien particulière qui attend l'école Notre Dame dont les murs ne vont pas réentendre tout de suite les rires des enfants. Une nouvelle fois, l'école Notre Dame, les parents d'élèves et l'enseignante de l'établissement surprendront tout le monde par cette décision commune ; l'école Notre Dame nous montre une fois de plus à quel point les valeurs d'entraide, de partage et de coopération sont primordiales dans la vie de l'établissement.

Marché

Le dimanche 17 mai à 9h00 le marché d'Alvignac va enfin pouvoir rouvrir ses portes.

Comme vous vous en doutez, en cette période de confinement, le fonctionnement et la fréquentation du marché ne sont autorisés que si et seulement si la distanciation et les gestes barrières sont mis en place.

C'est pourquoi nous vous exposons ici les différentes mesures qui seront adoptées :

Pour les clients du marché :

- Le marché sera étalé sur toute la place afin d'écartier au maximum les exposants
- Une seule personne par foyer sera accueillie
- Il sera obligatoire de se laver les mains au gel hydroalcoolique à l'entrée ET à la sortie du marché
- Un sens de circulation sera imposé pour entrer d'un côté de la place et sortir de l'autre
- Les "regroupements de personnes" seront interdits

Pour les exposants :

- Seul le commerçant pourra servir les clients
- Il faudra favoriser le paiement sans contact et se désinfecter les mains à chaque transaction d'argent liquide
- Un service de commande pour limiter le temps de présence sur place des clients sera encouragé

Les gestes barrières seront affichés au niveau de l'entrée du marché. Un sens de circulation sera mis en place dans les allées. Des recommandations seront rappelées et des poubelles bien sûr présentes sur le marché.

**Nous vous attendons donc
à partir du dimanche 17 mai.**



DECHETTERIE DE GRAMAT

Avec la levée des mesures de confinement prévues pour le 11 mai, les déchetteries rouvrent aux particuliers. Pour permettre cette reprise du service tout en respectant les mesures barrières, chacun devra faire preuve de compréhension car l'accès au site sera moins fluide que d'ordinaire.

Pour faciliter les dépôts, voici quelques conseils à suivre :

Avant de venir en déchetterie :

- **Ne venir en déchetterie que si cela est vraiment nécessaire car le temps d'attente risque d'être long.**
- **Trier ses déchets par catégories pour passer le moins de temps possible sur les quais de déchargement**
- **Limiter le nombre de passage à 1 par semaine et par foyer et grouper ses apports**
- **Se munir de ses propres outils pour décharger (pelle, fourche...)**
- **Déclencher ses feux de détresse si le véhicule est sur une voie de circulation pendant l'attente devant la déchetterie**

En déchetterie :

- **1 sortie = 1 entrée avec une limite de véhicules en simultané à l'intérieur du site**
- **Patienter devant le portail jusqu'à l'ouverture par un agent**
- **Respecter les règles de distanciation et les mesures barrières**
- **Porter un masque dans la mesure du possible**
- **Ne pas solliciter l'aide d'un agent pour décharger ses déchets**
- **Respecter les règles de tri**

Le Syded a mobilisé tous ses agents disponibles pour renforcer son effectif en déchetterie et permettre cette réouverture dans les meilleures conditions. Il vous remercie pour votre compréhension et compte sur votre civisme et votre patience pour effectuer les dépôts dans la courtoisie et la bonne humeur. L'objectif reste toujours le même : valoriser les déchets au service de notre environnement.



BIBLIOTHEQUE

A partir du lundi 11 mai l'équipe de la bibliothèque se préparera à une reprise progressive de ses activités. Celle ci se fera dans le respect des normes d'hygiène et de distanciation sociale plus que jamais en vigueur. Compte tenu de l'étroitesse des locaux, une réouverture ne sera possible que sur rendez-vous pas avant le mercredi 20 mai, sauf contrordre. Une seule personne pourra être accueillie à la fois. Les écoles n'auront pas accès à la bibliothèque mais des prêts pourront être envisagés directement avec les enseignantes. Les livres rendus feront l'objet d'une désinfection et d'une mise en quarantaine de trois jours minimum.

Les informations utiles seront affichées sur la porte de la bibliothèque ou communiquées en appelant le 06 27 40 88 92.

Merci de votre compréhension.

Et pour finir, un peu de poésie ...



*Comme un monde oppressant
Obligé à rester dedans
Regrettant jadis ce temps
Où l'on vivait l'instant présent
Nous avons alors compris
A quel prix était la vie
Vient soudain le soleil levant
Il réchauffe nos cœurs meurtris
Regardons enfin de l'avant
Un sourire caché sous vos masques, puis
Souvenez-vous de toutes ces choses apprises...*